



**Leila Hosni**

Université Tunis1, Tunis

hosni\_leila@yahoo.fr

Sonia Gómez-Jordana, Jean-Claude Anscombre (dir), « Dire et ses marqueurs », *Langue Française*, N°186, Juin 2015, 140 pages.

Ce volume de *Langue Française* renferme sept articles qui s'intéressent au verbe « dire » et aux marqueurs discursifs dont il est le noyau. Dès l'introduction, Sonia Gómez-Jordana & Jean-Claude Anscombre annoncent le plan selon lequel ont été répartis les articles. Dans la première partie, les auteurs mènent une étude diachronique du phénomène, et dans la deuxième partie, il s'agit plutôt d'une étude synchronique. C'est un volume qui se caractérise également par la diversité des angles d'attaque : syntaxique, sémantique, pragmatique, énonciatif et morphologique. C'est dans ce sens que « ce numéro de *Langue française* se veut un petit pas vers une étude systématique des marqueurs en *dire*, et plus généralement, des marqueurs discursifs, en synchronie et en diachronie » (p. 7).

### **1. Une étude diachronique des marqueurs en *Dire***

Dans son article intitulé « Histoire de quelques correctifs formés sur *dire* », Agnès Steuckardt a effectué une étude diachronique de quatre « correctifs » formés sur « dire », à savoir *s'il faut ainsi dire*, *par manière de dire*, *pour ainsi dire* et *si je puis dire*. Une étude de ces marqueurs discursifs lui a permis de rendre compte des « facteurs favorables ou défavorables de leur stabilisation » (p. 21). Ces facteurs sont essentiellement sémantiques. Si, par exemple, *s'il faut ainsi dire* devient désuet après le XVII<sup>e</sup> siècle, c'est parce qu'il exprime une « paresse énonciative du locuteur » ; et si *pour ainsi dire* résiste jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, cela est dû à son caractère à la fois polysémique et figé.

Juliette Delahaie intitule son article « *Dis, dis donc, disons* : du verbe aux marqueurs discursifs ». Elle s'y intéresse à l'étude des « liens entre les emplois verbaux et les emplois discursifs des impératifs de *dire, dis/ dites/ disons* » (p. 31). Une étude syntactico-sémantique de ces impératifs lui permet d'en distinguer trois emplois. Il s'agit tantôt d'« un verbe parenthétique » (*Dis1* et *disons1*), tantôt

d'un marqueur de discours (*dis*2), tantôt d'un modalisateur du dire (*disons*2). L'auteur explique le passage d'un emploi à un autre par le processus de grammaticalisation.

Laurence Rouanne, elle aussi, inscrit son article « Les marqueurs en *c'est (X) dire* » dans une approche diachronique. Il s'agit, d'une part, d'une description syntactico-sémantique de la séquence *c'est dire*, et d'autre part d'une description plutôt sémantico-pragmatique des séquences présentant la forme *c'est X dire*, à savoir *c'est tout dire*, *c'est beaucoup dire*, *c'est peu dire* et *c'est assez dire*. L'objectif de l'auteur consiste à vérifier si ces séquences sont greffées sur la base de *c'est dire*. Une comparaison du fonctionnement syntactico-sémantique de cette dernière avec les différentes séquences *c'est X dire* a permis à l'auteur d'infirmer cette hypothèse. Ses arguments sont d'ordre diachronique, syntaxique et sémantique.

Inscrite dans le cadre des études des marqueurs médiatifs, la contribution de Sonia Gómez-Jordana Ferary « Dans la famille des *Comme on dit, qui dit quoi ?* Polyphonie et médiativité chez *comme qui dirait, comme disait l'autre, comme tu dis* » vise à rendre compte des propriétés syntactico-sémantiques d'un ensemble de marqueurs dont le point commun est qu'ils « relèvent de la médiativité ». L'objectif de cette étude consiste essentiellement à distinguer, sémantiquement, les trois marqueurs *comme qui dirait, comme disait l'autre, comme tu dis*, qui, malgré un ensemble de point de convergence, demeurent non commutables. Pour rendre compte de cette différence, l'auteur énumère les propriétés syntaxiques et sémantiques de ces expressions. Syntaxiquement, bien qu'elles soient toutes semi-figées, elles ne présentent pas le même type de variation ; et sémantiquement, elles ne véhiculent pas le même sens, c'est pour cette raison qu'elles ne peuvent pas être substituables dans le discours.

## 2. Une étude synchronique des marqueurs en *Dire*

J-J. Frankel tend à étudier, dans une approche synchronique, les différentes valeurs sémantiques du verbe *dire*, dans un article intitulé « dire ». Il commence par le distinguer de ses synonymes dans le sens où « il met en scène la production d'une forme verbale qui rend visible pour un sujet S une représentation non visible en elle-même (p. 87). Après avoir défini les notions de « forme », de « visibilité » et de « sujet », les termes définitoires de ce verbe, il énumère ses valeurs sémantiques, lesquelles valeurs sont interprétées par le biais de l'identification du lien entre « le visible » et « l'invisible ». *Dire* peut, en effet, marquer « le passage de non visible d'une forme verbale pour [le sujet] au visible de cette forme pour [le sujet] » (p. 90). Dans d'autres emplois de *dire*, le non visible (la représentation) correspond plutôt à un « état de choses ». Dans ce cas, on ne dit pas des mots, mais des choses (*Je vais te dire ce qui s'est passé*).

Les « verbes d'activité de parole » font l'objet de l'article de J-C. Anscombe, « Verbes d'activité de parole, verbes de parole et verbes de dire : des catégories linguistiques ». L'auteur tente de délimiter cette classe en mettant en évidence des propriétés linguistiques qui permettent d'en faire une catégorie linguistique. Pour ce faire, il commence par distinguer les *verbes de parole*, « dont le sens décrit une activité s'effectuant exclusivement par le biais de la parole parlée ou écrite (p. 104) comme « jurer », « convaincre », etc. et *les verbes de dire*, « des verbes [qui introduisent] une activité comme étant une activité de parole » (p. 104), ce qui est le cas de « dire », par exemple. Ayant annoncé, dès le début, qu'il adopterait la terminologie de la théorie des « actes de langage » : locutoire, illocutoire et perlocutoire, il enchaîne son étude en définissant, d'abord, la notion de *verbe d'activité de parole*. Il rend compte des propriétés linguistiques du sujet qu'il sélectionne (le locuteur), il énumère ses différents types : *les verbes locutoires* (chuchoter, bredouiller, etc.) et *les verbes modaux subjectifs* (croire, estimer, savoir, etc.)<sup>1</sup>. Après avoir défini ce type de verbe et en avoir dressé une typologie, il met l'accent sur certaines caractéristiques permettant de le distinguer des autres verbes, comme la parenthésation. Il montre, en effet, que certains verbes d'activité de parole [VAP]s peuvent apparaître sous la forme d'incise (verbes parenthétiques), tels que « dire », « affirmer », etc. Il s'est également intéressé aux différents types de rapports établis entre ces verbes, d'une part et le verbe « dire », « le verbe prototypique renvoyant à une activité de parole » (p.113), d'autre part. Il conclut que tous les verbes appartenant à cette catégorie ne sont pas paraphrasables par « dire ». Toutefois, tous ces critères (sémantiques et pragmatiques) ne permettent pas de fonder une classe homogène de [VAP]s vu l'absence de systématisme et la fréquence des exceptions. L'auteur fait donc intervenir des propriétés morphosyntaxiques basées essentiellement sur le phénomène de la « dérivation ». Pour lui, le dérivé « eur », par exemple, peut distinguer les verbes phonatoires, qui « présentent une émission sonore comme indépendante du contenu qu'elle accompagne et dont on peut attribuer la responsabilité au locuteur » (p. 117) des verbes articulatoires, où « l'élocution est liée au contenu et ne peut [...] être imputée au locuteur » (p. 117).

Afin d'étudier le phénomène de « la parole implicite », c'est-à-dire les compléments omis dans les constructions avec *dire*, Ch. Marque-Pucheu inscrit son étude « les paroles implicites : l'absence de complément direct dans les formulations avec *dire* » dans une approche syntactico-sémantico-pragmatique. En effet, elle dresse une typologie syntaxique des compléments omis de *dire*. Ces derniers peuvent, par exemple, figurer sous la forme d'un SN qui indique la manière, sous la forme d'une interrogation indirecte portant sur le dit, etc. Sémantiquement, ces constructions avec *dire* sont caractérisées par une « solidarité sémantique entre emplois de *dire* et noms associés » (p. 130). L'auteur fait, entre autres intervenir la notion de « classes

d'objets » pour confirmer cette idée et ce, en montrant qu'une construction avec *dire*, telle que *je ne voudrais pas dire, mais...* sélectionne obligatoirement un SN axiologique, d'où l'énoncé *Je ne voudrais pas dire **une bêtise**, mais...* C'est cette systématisme qui permet d'interpréter l'énoncé sans restituer le complément omis (*des paroles bêtes*). Sur le plan pragmatique, elle recourt à l'approche polyphonique tout en affirmant qu'elle « n'est pas d'un grand secours pour rendre compte des interprétations lorsque les compléments restituables sont multiples, [mais qu'elle] permet [...] dans la plupart des formulations considérées d'attribuer des rôles aux différents êtres discursifs » (p. 133). De ce fait, cette approche permet, par exemple, l'interprétation de *l'énoncé dire + complément omis*, grâce à la présence d'une autre voix qui émerge dans l'énoncé par le biais du coordonnant « mais ».

*L'importance de ce volume de Langue Française* réside d'abord dans la diversité des corpus étudiés par les auteurs. En effet, ces derniers ont tenté de rendre compte d'un ensemble de marqueurs discursifs formés sur « dire » (*comme qui dirait, c'est X dire, comme tu dis*, etc.). Ces marqueurs, étant étudiés aussi bien en synchronie qu'en diachronie, témoignent de l'importance de cette problématique.

#### Note

1. Il étudie les *verbes perlocutoires* (convaincre), mais les exclut du cercle des [VAPs].